

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

18.69 Conservation des zones humides des régions arides, particulièrement dans le bassin du lac Eyre, Australie

RECONNAISSANT les douze priorités d'action énumérées dans la Stratégie de l'UICN pour la conservation des zones humides;

CONSCIENTE que l'eau douce fait l'objet de demandes croissantes dans le monde entier et, en particulier, dans les régions arides;

SACHANT que les zones humides situées dans les régions arides sont particulièrement vulnérables et importantes;

SACHANT AUSSI qu'elles sont isolées par rapport aux autres réservoirs génétiques et tributaires de sources d'eau distantes et souvent souterraines;

CONSCIENTE que les conditions climatiques et hydrologiques existant dans ces zones humides sont extrêmement variables et imprévisibles et que, par conséquent, leurs ressources biologiques sont tributaires de refuges de sécheresse;

CONSCIENTE en outre que les zones humides du bassin du lac Eyre, surplombant le Grand Bassin artésien, qui est le plus vaste système d'aquifères souterrains d'un seul tenant au monde, constituent un exemple exceptionnel de réseau de zones humides en région aride, alimentées par d'importants systèmes fluviaux totalement irréguliers, et incluant une variété exceptionnelle de types de zones humides, notamment les lacs Coongie, habitats d'importance internationale pour les oiseaux d'eau et migrateurs, inscrits sur la Liste de Ramsar;

NOTANT que ce réseau de zones humides et ceux d'autres régions arides risquent d'être menacés par les activités minières et pastorales, le tourisme et les activités récréatives, le déboisement du bassin hydrographique, la pollution, l'intervention au niveau des régimes hydrologiques en amont et le prélèvement d'eau souterraine, et que le bassin du lac Eyre est soumis **A** des pressions extrêmes imposées par des animaux redevenus sauvages tels que lapins, renards et chats;

L'Assemblée générale de l'UICN-l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa **18^e** session:

1. INVITE les gouvernements du Commonwealth d'Australie et du Territoire du Nord, ainsi que des États d'Australie-Méridionale, du Queensland et de Nouvelle-Galles-du-Sud **A**:
 - a. étudier en détail la vulnérabilité des zones humides du bassin du lac Eyre et des eaux souterraines du Grand Bassin artésien au développement;
 - b. assurer une protection adéquate **A** ces zones humides, y compris à leur bassin versant;
 - c. étudier en détail la désignation des zones humides du bassin du lac Eyre en vue de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial.
2. INVITE EN OUTRE les gouvernements du monde entier et, en particulier, les États membres de l'UICN, à prendre les mesures qui s'imposent en vue de protéger les zones humides des régions arides contre les activités susceptibles de les détruire ou de les dégrader.